Décret du 13 mai 1893 relatif à l'emploi des enfants, des filles mineures et des femmes aux travaux dangereux, insalubres, excédant les forces ou contraires à la moralité

Le Président de la République française,

Sur le rapport du Ministre du commerce, de l'industrie et des colonies;

Vu l'article 12 de la loi du 2 novembre 1892, ainsi conçu :

"Les différents genres de travail présentant des causes de danger, ou excédant les forces, ou dangereux pour la moralité, qui seront interdits aux femmes, filles et enfants, seront déterminés par des règlements d'administration publique";

Vu l'article 13 de ladite loi du 2 novembre 1892, ainsi conçu :

"Les femmes, filles et enfants ne peuvent être employés dans les établissements insalubres ou dangereux, où l'ouvrier est exposé à des manipulations ou des émanations préjudiciables à sa santé, que sous les conditions spéciales déterminées par des règlements d'administration publique pour chacune de ces catégories de travailleurs";

Vu l'avis du Comité consultatif des arts et des manufactures ;

Vu l'avis de la Commission supérieure instituée par l'article 22 de la loi précitée ; Le Conseil d'État entendu,

Décrète :

- **Article 1**. Il est interdit d'employer les enfants au-dessous de 18 ans, les filles mineures et les femmes au graissage, au nettoyage, à la visite ou à la réparation des machines ou mécanismes en marche.
- **Article 2.** Il est interdit d'employer les enfants au-dessous de 18 ans, les filles mineures et les femmes dans les ateliers où se trouvent des machines actionnées à la main ou par un moteur mécanique, dont les parties dangereuses ne sont point couvertes de couvre- engrenages, garde- mains et autres organes protecteurs.
- **Article 3.** Il est interdit d'employer les enfants au-dessous de 18 ans à faire tourner des appareils en sautillant sur une pédale.

Il est également interdit de les employer à faire tourner des roues horizontales.

- **Article 4.** Les enfants au-dessous de 16 ans ne pourront être employés à tourner des roues verticales que pendant une durée d'une demi-journée de travail divisée par un repos d'une demi-heure au moins.
- **Article 5.** Les enfants au-dessous de 16 ans ne peuvent travailler aux scies circulaires ou scies à ruban.
- **Article 6.** Les enfants au-dessous de 16 ans ne peuvent être employés au travail des cisailles et autres lames tranchantes mécaniques.

Article 7. Les enfants au-dessous de 13 ans ne peuvent, dans les verreries être employées à cueillir et souffler le verre.

Au-dessus de 13 ans jusqu'à 16 ans, ils ne peuvent cueillir un poids de verre supérieur à 1000 grammes. Dans les fabriques de bouteilles et de verre à vitre, le soufflage par la bouche est interdit aux enfants au-dessous de seize ans.

Dans les verreries où le soufflage se fait par la bouche, un embout personnel sera mis à disposition de chaque enfant âgé de moins de 18 ans.

Article 8. Il est interdit de proposer des enfants au-dessous de 16 ans au service des robinets à vapeur.

Article 9. Il est interdit d'employer des enfants de moins de seize ans en qualité de doubleurs, dans les ateliers où s'opèrent le laminage et l'étirage de la verge de tréfilerie.

Toutefois cette disposition n'est pas applicable aux ateliers dans lesquels le travail des doubleurs est garanti par des appareils protecteurs.

Article 10. Il est interdit d'employer des enfants de moins de 16 ans à des travaux exécutés à l'aide d'échafaudages volants pour la réfection ou le nettoyage des maisons.

Article 11. Il est interdit d'employer des enfants de moins de 18 employés dans l'industrie ne peuvent porter, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des manufactures, ateliers et chantier, des fardeaux d'un poids supérieur aux suivants :

garçons au-dessous de 14 ans	10 kg
garçons de 14 à 18 ans	15 kg
ouvrières au-dessous de 16 ans	5 kg
ouvrières de 16 à 18 ans	10 kg

Il est interdit de faire traîner ou pousser par lesdits jeunes ouvriers et ouvrières, tant à l'intérieur des établissements industriels que sur la voie publique, des charges correspondant à des efforts plus grands que ceux ci-dessus indiqués.

Les conditions d'équivalence des deux genres de travail seront déterminées par arrêté ministériel.

Article 12. Il est interdit d'employer des filles au-dessous de 16 ans au travail des machines à coudre mues par des pédales.

Article 13. Il est interdit d'employer des enfants, des filles mineures ou des femmes à la confection d'écrits, d'imprimés, affiches, dessins, gravures, peintures, emblèmes, images ou autres objets dont la vente, l'offre, l'exposition, l'affichage ou la distribution sont réprimés par les lois pénales comme contraire aux bonnes mœurs.

Il est également interdit d'occuper des enfants au-dessous de 16 ans et des filles mineures dans les ateliers où se confectionnent des écrits, imprimés, affiches, gravures, peintures, emblèmes, images et autres objets qui, sans tomber sous l'application des lois pénales, sont cependant de nature à blesser leur moralité.

Article 14. Dans les établissements où s'effectuent les travaux dénommés au tableau A annexé au présent décret, l'accès des ateliers affectés à ces opérations est interdit aux enfants au-dessous de 18 ans, aux filles mineures et aux femmes.

Article 15. Dans les établissements où s'effectuent les travaux dénommés au tableau B annexé au présent décret, l'accès des ateliers affectés à ces opérations est interdit aux enfants audessous de 18 ans.

Article 16. Le travail des enfants, filles mineures et femmes n'est autorisé dans les ateliers dénommés au tableau C annexé au présent décret que sous les conditions spécifiées audit tableau.

Article 17. Le Ministre du commerce, de l'industrie et des colonies est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois* et publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 mai 1893

Signé CARNOT

Par le Président de la République : Le Ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

TERRIER.

Tableau A

Travaux	Raisons de l'interdiction
Acide arsénique (Fabrication de l') au moyen de	Danger d'empoisonnement
l'acide arsénieux et de l'acide azotique	
Acide fluorhydrique (Fabrication de l')	Vapeurs délétères
Acide nitrique (Fabrique de l')	idem
Acide oxalique (Fabrique de l')	Danger d'empoisonnement. Vapeurs délétères
Acide picrique (Fabrication de l')	Vapeurs délétères
Acide salicylique (Fabrication de l') au moyen de	Émanations nuisibles
l'acide phénique	
Acide urique (voir Murexide)	
Affinage des métaux au fourneau (Voir grillage des	
minerais)	
Aniline (Voir Nitrobenzine)	
Arséniate de potasse (Fabrication de l') au moyen de	Danger d'empoisonnement. Vapeurs délétères
salpêtre	
Benzine (Dérivés de la) voir Nitrobenzine	
Blanc de plomb (Voir Céruse)	
Bleu de Prusse (Fabrication de l') (Voir cyanure de	
potassium)	
Cendres d'orfèvre (traitement des)par le plomb	Maladies spéciales dues aux émanations nuisibles
Céruse ou blanc de plomb (Fabrication de l')	
Chairs, débris et issues (dépôt des) provenant de	Émanations nuisibles, danger d'infection
l'abatage des animaux	
Chlore (Fabrication du)	Émanations nuisibles
Chlorure de chaux (Fabrication du)	Idem
Chlorures alcalins, eau de javelle (Fabrication de l')	Idem
Chlorure de plomb	Idem

Chlorures de soufre (Fabrication des)	Idem
Chromate de potasse (Fabrication du)	Maladies spéciales dues aux émanations
Cristaux (Polissage à sec des)	Poussières dangereuses
Cyanure de potassium ou et bleu de Prusse	Danger d'empoisonnement
(Fabrication de)	g
Cyanure rouge de potassium ou prussiate rouge de	Idem
potasse	
Débris d'animaux (Dépôts de) (Voir Chairs etc.)	
Dentelles (Blanchissage à la céruse des)	Poussières dangereuses
Eau de javelle (Fabrication d') (Voir Chlorures	
alcalins)	
Eau-forte. (Voir Acide nitrique)	
Effilochage et déchiquetage de chiffons	Poussières nuisibles
Éniaux (Grattage des) dans les fabriques de verre	Poussières nuisibles
mousseline	
Engrais (Dépôts et fabriques d') au moyen de matières	Émanations nuisibles
animales	
Équarrissage des animaux (Ateliers d')	Nature du travail. Émanations nuisibles
Étamage des glaces par le mercure (Ateliers d')	Maladies spéciales dues aux émanations
Fonte et laminage du plomb, du zinc et du cuivre	Idem
Fulminate de mercure (Fabrication)	Émanations nuisibles
Glaces (Étamage des). (Voir Étamage)	
Grillage des métaux sulfureux (sauf le cas prévu au	Idem
tableau C)	
Huiles et autres corps gras extraits des débris de	Idem
matières animales	
Litharge (Fabrication de la)	Maladies spéciales dues aux émanations
Massicot (Fabrication du)	Idem
Matières colorantes (Fabrication des) au moyen de	Émanations nuisibles
l'aniline et de la nitrobenzine	
M// (A'. '	Poussières dangereuses
Métaux (Aiguisage et polissage des)	
Meulières et meules (Extraction et fabrication des)	Idem
Meulières et meules (Extraction et fabrication des) Minium (Fabrication du)	Idem Maladies spéciales dues aux émanations
Meulières et meules (Extraction et fabrication des) Minium (Fabrication du) Murexide (Fabrication de la) en vases clos par la	Idem
Meulières et meules (Extraction et fabrication des) Minium (Fabrication du)	Idem Maladies spéciales dues aux émanations
Meulières et meules (Extraction et fabrication des) Minium (Fabrication du) Murexide (Fabrication de la) en vases clos par la réaction de l'acide azotique et de l'acide urique du guano	Idem Maladies spéciales dues aux émanations Vapeurs délétères
Meulières et meules (Extraction et fabrication des) Minium (Fabrication du) Murexide (Fabrication de la) en vases clos par la réaction de l'acide azotique et de l'acide urique du guano Nitrate de méthyle (Fabrique de)	Idem Maladies spéciales dues aux émanations Vapeurs délétères Vapeurs délétères
Meulières et meules (Extraction et fabrication des) Minium (Fabrication du) Murexide (Fabrication de la) en vases clos par la réaction de l'acide azotique et de l'acide urique du guano Nitrate de méthyle (Fabrique de) Nitrobenzine, aniline et matières dérivant de la	Idem Maladies spéciales dues aux émanations Vapeurs délétères Vapeurs délétères
Meulières et meules (Extraction et fabrication des) Minium (Fabrication du) Murexide (Fabrication de la) en vases clos par la réaction de l'acide azotique et de l'acide urique du guano Nitrate de méthyle (Fabrique de) Nitrobenzine, aniline et matières dérivant de la benzine (Fabrication de)	Idem Maladies spéciales dues aux émanations Vapeurs délétères Vapeurs délétères
Meulières et meules (Extraction et fabrication des) Minium (Fabrication du) Murexide (Fabrication de la) en vases clos par la réaction de l'acide azotique et de l'acide urique du guano Nitrate de méthyle (Fabrique de) Nitrobenzine, aniline et matières dérivant de la benzine (Fabrication de) Peaux de lièvre et de lapin (Voir Secrétage)	Idem Maladies spéciales dues aux émanations Vapeurs délétères Vapeurs délétères Vapeurs nuisibles
Meulières et meules (Extraction et fabrication des) Minium (Fabrication du) Murexide (Fabrication de la) en vases clos par la réaction de l'acide azotique et de l'acide urique du guano Nitrate de méthyle (Fabrique de) Nitrobenzine, aniline et matières dérivant de la benzine (Fabrication de) Peaux de lièvre et de lapin (Voir Secrétage) Phosphore (fabrication du)	Idem Maladies spéciales dues aux émanations Vapeurs délétères Vapeurs délétères
Meulières et meules (Extraction et fabrication des) Minium (Fabrication du) Murexide (Fabrication de la) en vases clos par la réaction de l'acide azotique et de l'acide urique du guano Nitrate de méthyle (Fabrique de) Nitrobenzine, aniline et matières dérivant de la benzine (Fabrication de) Peaux de lièvre et de lapin (Voir Secrétage) Phosphore (fabrication du) Plomb (Fonte et laminage du) (Voir fonte)	Idem Maladies spéciales dues aux émanations Vapeurs délétères Vapeurs délétères Vapeurs nuisibles
Meulières et meules (Extraction et fabrication des) Minium (Fabrication du) Murexide (Fabrication de la) en vases clos par la réaction de l'acide azotique et de l'acide urique du guano Nitrate de méthyle (Fabrique de) Nitrobenzine, aniline et matières dérivant de la benzine (Fabrication de) Peaux de lièvre et de lapin (Voir Secrétage) Phosphore (fabrication du) Plomb (Fonte et laminage du) (Voir fonte) Poils de lièvree t de lapin (Voir secrétage)	Idem Maladies spéciales dues aux émanations Vapeurs délétères Vapeurs délétères Vapeurs nuisibles
Meulières et meules (Extraction et fabrication des) Minium (Fabrication du) Murexide (Fabrication de la) en vases clos par la réaction de l'acide azotique et de l'acide urique du guano Nitrate de méthyle (Fabrique de) Nitrobenzine, aniline et matières dérivant de la benzine (Fabrication de) Peaux de lièvre et de lapin (Voir Secrétage) Phosphore (fabrication du) Plomb (Fonte et laminage du) (Voir fonte) Poils de lièvree t de lapin (Voir secrétage) Prussiate de potasse (Voir Cyanure de potassium)	Idem Maladies spéciales dues aux émanations Vapeurs délétères Vapeurs délétères Vapeurs nuisibles Maladies spéciales dues aux émanations
Meulières et meules (Extraction et fabrication des) Minium (Fabrication du) Murexide (Fabrication de la) en vases clos par la réaction de l'acide azotique et de l'acide urique du guano Nitrate de méthyle (Fabrique de) Nitrobenzine, aniline et matières dérivant de la benzine (Fabrication de) Peaux de lièvre et de lapin (Voir Secrétage) Phosphore (fabrication du) Plomb (Fonte et laminage du) (Voir fonte) Poils de lièvree t de lapin (Voir secrétage) Prussiate de potasse (Voir Cyanure de potassium) Rouge de Prusse et d'Angleterre	Idem Maladies spéciales dues aux émanations Vapeurs délétères Vapeurs délétères Vapeurs nuisibles Maladies spéciales dues aux émanations Vapeurs délétères
Meulières et meules (Extraction et fabrication des) Minium (Fabrication du) Murexide (Fabrication de la) en vases clos par la réaction de l'acide azotique et de l'acide urique du guano Nitrate de méthyle (Fabrique de) Nitrobenzine, aniline et matières dérivant de la benzine (Fabrication de) Peaux de lièvre et de lapin (Voir Secrétage) Phosphore (fabrication du) Plomb (Fonte et laminage du) (Voir fonte) Poils de lièvree t de lapin (Voir secrétage) Prussiate de potasse (Voir Cyanure de potassium) Rouge de Prusse et d'Angleterre Secrétage des peaux ou poils de lièvre ou de lapin	Idem Maladies spéciales dues aux émanations Vapeurs délétères Vapeurs délétères Vapeurs nuisibles Maladies spéciales dues aux émanations Vapeurs délétères Poussières nuisibles ou vénéneuses
Meulières et meules (Extraction et fabrication des) Minium (Fabrication du) Murexide (Fabrication de la) en vases clos par la réaction de l'acide azotique et de l'acide urique du guano Nitrate de méthyle (Fabrique de) Nitrobenzine, aniline et matières dérivant de la benzine (Fabrication de) Peaux de lièvre et de lapin (Voir Secrétage) Phosphore (fabrication du) Plomb (Fonte et laminage du) (Voir fonte) Poils de lièvree t de lapin (Voir secrétage) Prussiate de potasse (Voir Cyanure de potassium) Rouge de Prusse et d'Angleterre Secrétage des peaux ou poils de lièvre ou de lapin Sulfate de mercure (Fabrication du)	Idem Maladies spéciales dues aux émanations Vapeurs délétères Vapeurs délétères Vapeurs nuisibles Maladies spéciales dues aux émanations Vapeurs délétères Poussières nuisibles ou vénéneuses Maladies spéciales dues aux émanations
Meulières et meules (Extraction et fabrication des) Minium (Fabrication du) Murexide (Fabrication de la) en vases clos par la réaction de l'acide azotique et de l'acide urique du guano Nitrate de méthyle (Fabrique de) Nitrobenzine, aniline et matières dérivant de la benzine (Fabrication de) Peaux de lièvre et de lapin (Voir Secrétage) Phosphore (fabrication du) Plomb (Fonte et laminage du) (Voir fonte) Poils de lièvree t de lapin (Voir secrétage) Prussiate de potasse (Voir Cyanure de potassium) Rouge de Prusse et d'Angleterre Secrétage des peaux ou poils de lièvre ou de lapin Sulfate de mercure (Fabrication du) Sulfure d'arsenic (Fabrication du)	Idem Maladies spéciales dues aux émanations Vapeurs délétères Vapeurs délétères Vapeurs nuisibles Maladies spéciales dues aux émanations Vapeurs délétères Poussières nuisibles ou vénéneuses Maladies spéciales dues aux émanations Danger d'empoisonnement
Meulières et meules (Extraction et fabrication des) Minium (Fabrication du) Murexide (Fabrication de la) en vases clos par la réaction de l'acide azotique et de l'acide urique du guano Nitrate de méthyle (Fabrique de) Nitrobenzine, aniline et matières dérivant de la benzine (Fabrication de) Peaux de lièvre et de lapin (Voir Secrétage) Phosphore (fabrication du) Plomb (Fonte et laminage du) (Voir fonte) Poils de lièvree t de lapin (Voir secrétage) Prussiate de potasse (Voir Cyanure de potassium) Rouge de Prusse et d'Angleterre Secrétage des peaux ou poils de lièvre ou de lapin Sulfate de mercure (Fabrication du) Sulfure d'arsenic (Fabrication du) Sulfure de sodium (Fabrication du)	Idem Maladies spéciales dues aux émanations Vapeurs délétères Vapeurs délétères Vapeurs nuisibles Maladies spéciales dues aux émanations Vapeurs délétères Poussières nuisibles ou vénéneuses Maladies spéciales dues aux émanations Danger d'empoisonnement Gaz délétère
Meulières et meules (Extraction et fabrication des) Minium (Fabrication du) Murexide (Fabrication de la) en vases clos par la réaction de l'acide azotique et de l'acide urique du guano Nitrate de méthyle (Fabrique de) Nitrobenzine, aniline et matières dérivant de la benzine (Fabrication de) Peaux de lièvre et de lapin (Voir Secrétage) Phosphore (fabrication du) Plomb (Fonte et laminage du) (Voir fonte) Poils de lièvree t de lapin (Voir secrétage) Prussiate de potasse (Voir Cyanure de potassium) Rouge de Prusse et d'Angleterre Secrétage des peaux ou poils de lièvre ou de lapin Sulfate de mercure (Fabrication du) Sulfure d'arsenic (Fabrication du)	Idem Maladies spéciales dues aux émanations Vapeurs délétères Vapeurs délétères Vapeurs nuisibles Maladies spéciales dues aux émanations Vapeurs délétères Poussières nuisibles ou vénéneuses Maladies spéciales dues aux émanations Danger d'empoisonnement

Vu pour être annexé au décret du 13 mai 1893.

Le Ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

TERRIER.

Tableau B

Travaux	Raisons de l'interdiction	
Amorces fulminantes. (Fabrication des)	Nécessité d'un travail prudent et attentif	
Amorces fulminantes pour pistolets d'enfants	Idem	
(Fabrication des)		
Artifices (Fabrication des pièces d')	Idem	
Cartouches de guerres (Fabriques et dépôts de)	Idem	
Celluloïd et produits nitrés analogues (Fabrication de)	Idem	
Chiens (Infirmerie de)	Danger de morsures	
Chrysalides (Extraction des parties soyeuses des)	Émanations nuisibles	
Étoupilles (fabrication d') avec matières explosive	Idem	
Poudre de mine comprimée (Fabrication de cartouches	Idem	
de)		

Vu pour être annexé au décret du 13 mai 1893.

Le Ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

TERRIER.

Tableau C

Établissements dans lesquels l'emploi des enfants au-dessous de 18 ans, des filles mineures et des femmes est autorisé sous certaines conditions.

Établissements	Conditions	Motifs
Abattoirs publics	Les enfants au-dessous de 16 ans	Dangers d'accidents et de blessures
	ne seront pas employés dans les	
	abattoirs	
Albâtre (Sciage et polissage de l')	Les enfants au-dessous de 18 ans	Poussières nuisibles
	ne seront pas employés lorsque les	
	poussières se dégageront librement	
	dans les ateliers	
Acide chlorhydrique	Les enfants au-dessous de 18 ans,	Danger d'accidents
(Production de l') sur la	les filles mineures et femmes ne	
décomposition des chlorures de	seront pas employés dans les	
magnésium, d'aluminium et autres	ateliers où se dégagent des vapeurs	
	où l'on manipule des acides	
Acide muriatique (Voir acide		
chlorhydrique)		
Acide sulfurique	Idem	Idem
Affinage de l'or et de l'argent par	Idem	Idem
es acides		

A11	Yft d d- 16	Danasa diasandia
Allumettes chimiques (Dépôts d')	Les enfants au-dessous de 16 ans ne seront pas employés dans les	Danger d'incendie
	magasins	
Allumettes chimiques (Fabrication	Les enfants au-dessous de 18 ans	Maladies spéciales dues aux
d')	ne seront pas employés à la fusion	émanations
()	des pâtes et trempages	Cinanations
Argenture sur métaux (Voir dorure	des pares et trempages	
et argenture)		
Battage, cardage et épuration des	Les enfants au-dessous de 18 ans	Poussières nuisibles
laines, crins et plumes	ne seront pas employés dans les	1 oussieres nuisiones
lames, erms et prames	ateliers où se dégagent	
Battage des tapis en grand	Idem	Idem
Battage à écorces dans les villes	Idem	Idem
Benzine (Fabrication et dépôt de)		
(Voir huile de pétrole, de schiste,		
etc.)		
Blanc de zinc (Fabrication de) par	Les enfants au-dessous de 18 ans	Vapeurs nuisibles
combustion du métal	ne seront pas employés dans les	vapeurs nuisibles
combustion du metai	ateliers de combustion et de	
	condensation	
Blanchiment (Toile, paille, papier)	Les enfants au-dessous de 18 ans,	Idem
Biancinnent (Tone, pame, papier)	les filles mineures et les femmes ne	idelli
	seront pas employés dans les	
	ateliers où se dégagent le chlore et	
	l'acide sulfureux	
Boîtes de conserve (Soudure des)	Les enfants au-dessous de 16 ans	Gaz délétères
Bolles de Collsel ve (Soudule des)	ne seront pas employés à la	Gaz defeteres
	soudure des boîtes	
Boutonnières et autres	Les enfants au-dessous de 18 ans	Poussières nuisibles
		Foussieres nuisibles
1	r 1	
moyens mécaniques	ateliers où se dégagent des poussières	
Boyauderies	Les enfants au-dessous de 18 ans,	Danger d'affections pulmonaires
Doyauderies	les filles mineures et les femmes ne	Danger d'arrections purnonaires
	seront pas employés au soufflage	
Caoutchouc (Application des	Les enfants au-dessous de 18 ans,	Vapeurs nuisibles
enduits du caoutchouc)	filles mineures et femmes ne	v apeurs nuisibles
endures du caoutenoue)	seront pas employés dans les	
	ateliers où se dégagent les vapeurs	
	de sulfure de carbone et de	
	benzine.	
Caoutchouc (Travail du) avec	Les enfants au-dessous de 18 ans,	Idem
l'emploi d'huiles essentielles ou du	filles mineures et femmes ne	140III
sulfure de carbone	seront pas employés dans les	
Surrate de Cal Dolle	ateliers où se dégagent les vapeurs	
	de sulfure de carbone.	
Cardage de laine, etc. (voir	do surfuro de ouroone.	
Battage)		
Chanvre (Teillage du) en grand		
(voir teillage)		
Chanvre imperméable (Voir feutre		
goudronné)		
Chapeaux de feutre (Fabrication	Les enfants au-dessous de 18 ans,	Poussières nuisibles
de)	ne seront pas employés lorsque les	2 3 dobiered maibleled
— ————————————————————————————————————	poussières se dégageront librement	
	dans les ateliers	
Chapeaux de soie ou autres	Les enfants au-dessous de 18 ans,	Vapeurs nuisibles
préparés au moyen d'un vernis	ne seront pas employés dans les	vapeurs nuisiones
(Fabrication de)	ateliers où l'on fabrique et applique	
(1 dorication de)	le vernis	
	ic verills	

Chaux (Fours à)	Los anfante au dossaus de 10 cos	Poussières nuisibles
Chaux (Fours à)	Les enfants au-dessous de 18 ans, ne seront pas employés dans les ateliers où se dégagent les poussières	roussieres nuisibles
Chiffons (Dépôts de)	Les enfants au-dessous de 18 ans, ne seront pas employés au triage et à la manipulation de chiffons	Idem
Chiffons (traitement des) par la vapeur de l'acide chlorhydrique	Les enfants au-dessous de 18 ans, filles mineures et femmes ne seront pas employés dans les ateliers où se dégagent les acides.	Vapeurs nuisibles
Chromolithographies	Les enfants au-dessous de 18 ans, ne seront pas employés au bronzage à la machine	Poussières nuisibles
Ciment (Four à)	Les enfants au-dessous de 18 ans, ne seront pas employés dans les ateliers où se dégagent des poussières	Idem
Collodion (Fabrication du)	Les enfants au-dessous de 18 ans, ne seront pas employés dans les ateliers où l'on manipule les matières premières et les dissolvants	Danger d'incendie
Cotons et cotons gras (Blanchisseries des déchets de)	Les enfants au-dessous de 18 ans, filles mineures et femmes ne seront pas employés dans les ateliers où l'on manipule le sulfure de carbone	Vapeurs nuisibles
Cordes d'instruments en boyaux (Voir boyauderies)		
Corne et nacre (Travail à sec des)	Les enfants au-dessous de 18 ans, ne seront pas employés lorsque les poussières se dégageront librement dans les ateliers	Poussières nuisibles
Crins (Teintures des) (Voir teintureries) Crins et soies du porc (Voir soies		
de porc)		
Cuir verni (Fabrication de) (Voir Feutre et visières vernies)		
Cuivre (Trituration des composés du.)	Les enfants au-dessous de 18 ans, ne seront pas employés dans les ateliers où les poussières se dégagent librement	
Cuivre (Décrochage du) par les acides	Les enfants au-dessous de 18 ans, filles mineures et femmes ne seront pas employés dans les ateliers où les poussières se dégagent librement	Poussières nuisibles
Déchets de laine (Dégraissage des) (voir peaux, étoffes etc.)		
Dorure et argenture	Les enfants au-dessous de 18 ans, filles mineures et femmes ne seront pas employés dans les ateliers où se produisent des vapeurs acides ou mercurielles	Émanations nuisibles

Eaux grasses (Extractions pour la fabrication des savons et autres usages des huiles contenues dans les)	Les enfants au-dessous de 18 ans, filles mineures et femmes ne seront pas employés dans les ateliers où l'on emploie le sulfure de carbone	Émanations nuisibles
Écorces (Battoir à) (voir battoir)		
Émail (Application de l') sur les métaux	Les enfants au-dessous de 18 ans, filles mineures et femmes ne seront pas employés dans les ateliers où l'on broie et blute les matières	Idem
Émaux (Fabrication d') avec fours non fumivores	Idem	Idem
Épaillage des laines et draps par la voie humide	Les enfants au-dessous de 18 ans, filles mineures et femmes ne seront pas employés dans les ateliers où se dégagent des vapeurs acides	Idem
Étoupes (Transformation en) des cordages hors service, goudronnés ou non	Les enfants au-dessous de 18 ans, ne seront pas employés lorsque les poussières se dégageront librement dans les ateliers	Poussières nuisibles
Faïence (Fabrique de)	Les enfants au-dessous de 18 ans, ne seront pas employés dans les ateliers où l'on pratique le broyage, le blutage	Idem
Fer (Dérochage du)	Les enfants au-dessous de 18 ans, ne seront pas employés dans les ateliers où se dégagent des vapeurs et où l'on manipule des acides	Vapeurs nuisibles
Fer (Galvanisation du)	Idem	Idem
Feuilles d'étain	Les enfants au-dessous de 16 ans, ne seront pas employés au bronzage à la main des feuilles	Poussières nuisibles
Feutre goudronné (fabrication du)	Les enfants au-dessous de 18 ans, ne seront pas employés lorsque les poussières se dégagent librement dans les ateliers	Idem
Feutres et visières (Fabrication de)	Les enfants au-dessous de 18 ans ne seront employés à la préparation et à l'emploi des vernis	Danger d'incendie et vapeurs nuisibles
Filature de lin	Les enfants au-dessous de 18 ans, filles mineures et femmes ne seront pas employés lorsque l'écoulement des eaux ne sera pas assuré	Humidité nuisible
Fonderies en 2 ^e fusion	Les enfants au-dessous de 16 ans, ne seront pas employés à enlever les crasses au moment de la coulée	Danger de brûlures
Fourneaux (Hauts)	Idem	Idem
Fours à plâtre et fours à chaux (Voir plâtre, chaux)		
Grès (Extraction et piquage des)	Les enfants au-dessous de 18 ans, ne seront pas employés lorsque les poussières se dégageront librement dans les ateliers	Poussières nuisibles

Grillage des minerais sulfureux quand les gaz sont condensés et que le minerai ne renferme pas d'arsenic Grillage et gazage des tissus	Les enfants au-dessous de 18 ans, filles mineures et femmes ne seront pas employés dans les ateliers où l'on produit le grillage Les enfants au-dessous de 18 ans, filles mineures et femmes ne	Émanations nuisibles Idem
Hauts fourneaux (Voir Fonderies)	seront pas employés lorsque les produits de combustion se dégageront librement dans les ateliers	
Huiles de pétrole, de schiste et de goudron, essences et autres hydrocarbures employés pour l'éclairage, le chauffage, la fabrication des couleurs et vernis, le dégraissage des étoffes et autres usages (Fabrication, distillation, travail en grand d')	Les enfants au-dessous de 16 ans, ne seront pas employés dans les ateliers de distillation et dans les magasins	Danger d'incendie
Huiles essentielles de térébenthine, d'aspic et autres (Voir huiles de pétrole, de schiste, etc.)		
Jute (Teillage du) (Voir teillage) Liège (usines pour la trituration du)	Les enfants au-dessous de 18 ans, ne seront pas employés dans les ateliers où les poussières se dégagent librement	Poussières nuisibles
Lin (Teillage en grand du) (Voir Teillage2		
Liquides pour l'éclairage (Dépôts de) au moyen de l'alcool et les huiles essentielles	Les enfants au-dessous de 16 ans, ne seront pas employés dans les magasins	Danger d'incendie
Marbres (Sciage ou polissage à sec)	Les enfants au-dessous de 18 ans, ne seront pas employés lorsque les poussières se dégageront librement dans les ateliers	Poussières nuisibles
Matières minérales (Broyage à sec des)	Idem	Idem
Mégisseries	Les enfants au-dessous de 18 ans, les filles mineures et les femmes ne seront pas employés à l'épilage des peaux	Danger d'empoisonnement
Ménageries	Les enfants au-dessous de 18 ans, ne seront pas employés quand la ménagerie renferme des bêtes venimeuses	Danger d'accidents
Moulins à broyer le plâtre, la chaux, les cailloux et les pouzzolanes	Les enfants au-dessous de 18 ans, ne seront pas employés quand les poussières se dégageront librement dans les ateliers	Poussières nuisibles
Nitrates métalliques obtenus par l'action directe des acides (Fabrication des)	Les enfants au-dessous de 18 ans, les filles mineures et les femmes ne seront pas employés dans les ateliers où se dégagent les vapeurs et où se manipules les acides	Vapeurs nuisibles
Noir minéral (Fabrication du) par le broyage des résidus de la distillation des schistes bitumineux	Les enfants au-dessous de 18 ans ne seront pas employés lorsque les poussières se dégageront librement dans les ateliers	Poussières nuisibles

Olives (Tourteaux d') (voir		
tourteaux)		
Ouates (Fabrication des)	Idem	Idem
Papier (Fabrication du)	Les enfants au-dessous de 18 ans,	Idem
	ne seront pas employés au triage et	
	à la préparation des chiffons	
Papiers peints (Voir toiles peintes)	1	D
Peaux, étoffes et déchets de laine (dégraissage des) par les huiles de	Les enfants au-dessous de 18 ans,	Poussières nuisibles
pétrole et autres hydrocarbures	ne seront pas employés dans les ateliers où l'on traite par les	
perote et autres nyurocarbures	dissolvants, où l'on trie, coupe et	
	manipule les déchets.	
Peaux (lustrage et apprêtage des.)	Les enfants au-dessous de 18 ans	Poussières nuisibles
	ne seront pas employés lorsque les	
	poussières se dégageront librement	
	dans les ateliers	
Peaux de lapin ou de lièvre	Les enfants au-dessous de 18 ans,	Poussières nuisibles
(Ejarrage et coupage des poils de)	ne seront pas employés lorsque les poussières se dégageront librement	
	dans les ateliers	
Pétrole (Voir huiles de pétrole,	dans les aemers	
etc.)		
Pierre (Sciage et polissage de la)	Idem	Idem
Pileries mécaniques de drogues	Idem	Idem
Pipes à fumer (Fabrication)	Idem	Idem
Plâtres (Fours à)	Idem	Idem
Poêliers, fournalistes, poêles et fourneaux en faïence et terre cuite		
(Voir Faïence)		
Porcelaine (Fabrication de)	Idem	Idem
Poteries de terre (Fabrication de)	Idem	Idem
avec fours non fumivores		
Pouzzolane artificielle (Fours à)	Idem	Idem
Réfrigération (Appareils de) par	Les enfants au-dessous de 18 ans,	Émanations nuisibles
l'acide sulfureux	les filles mineures et les femmes	
	ne seront pas employés dans les	
	ateliers où se dégagent des vapeurs acides	
Sel de soude (Fabrication du) avec	Idem	Idem
le sulfate de soude	Tuesti e de la companya de la compan	Tuesti
Sinapismes (Fabrication des) à	Les enfants au-dessous de 18 ans,	Poussières nuisibles
l'aide d'hydrocarbures	les filles mineures et les femmes	
	ne seront pas employés dans les	
	ateliers où se manipulent les	
Soins do nova (Drámaration dos)	dissolvants	Poussière nuisible
Soies de porc (Préparation des)	Les enfants au-dessous de 18 ans, les filles mineures et les femmes	roussiere nuisible
	ne seront pas employés lorsque les	
	poussières se dégageront	
	librement dans les ateliers	
Soude (Voir sulfate de soude)		
Soufre (Pulvérisation et blutage du)	Idem	Idem
Sulfate de peroxyde de fer	Les enfants au-dessous de 18 ans,	Vapeurs nuisibles
(Fabrication du) par le sulfate de	les filles mineures et les femmes	
protoxyde de fer et l'acide nitrique	ne seront pas employés dans les	
(nitro-sulfate de fer)	ateliers où se dégagent les vapeurs	
	acides	
	<u> </u>	

0.10.4. 1. 1.1.0	11	Y1
Sulfate de peroxyde de fer ou	Idem	Idem
couperose verte par l'action de		
l'acide sulfurique sur la ferraille		
Sulfate de soude (Fabrication du)	Les enfants au-dessous de 18 ans,	Vapeurs nuisibles
par la décomposition du sel marin	les filles mineures et les femmes	
par l'acide sulfurique	ne seront pas employés dans les	
	ateliers où se dégagent les vapeurs	
	acides	
Sulfure de carbone (Fabrication	Les enfants au-dessous de 18 ans,	Vapeurs délétères.
du)	ne seront pas employés dans les	Danger d'incendie
du)	ateliers où se dégagent des vapeurs	Danger difficendie
0.10	nuisibles	*1
Sulfure de carbone (Manufactures	Idem	Idem
dans lesquelles on emploie en		
grand le)		
Sulfure de carbone (dépôts de)	Idem	Idem
Superphosphate de chaux et de	Les enfants au-dessous de 18 ans,	Émanations nuisibles
potasse (Fabrication du)	les filles mineures et les femmes	
•	ne seront pas employés dans les	
	ateliers où se dégagent des vapeurs	
	acides et des poussières	
Tabac (Manufactures de)	Les enfants au-dessous de 18 ans,	Idem
ravac (ivianuractures de)	l ·	IUCIII
	les filles mineures et les femmes	
	ne seront pas employés dans les	
	ateliers où l'on démolit les masses	
Taffetas et toiles vernis ou cirés	Les enfants au-dessous de 16 ans,	Danger d'incendie
(Fabrication de)	ne seront pas employés dans les	
	ateliers où l'on prépare et applique	
	le vernis	
Tan (Moulins à)	Les enfants au-dessous de 18 ans,	Poussières nuisibles
	ne seront pas employés quand les	
	poussières se dégagent librement	
	dans les ateliers	
Tanneries	Idem	Idem
Tapis (Battage en grand des) (voir	idem	Idem
battage)	**	* 1
Teillage du lin, du chanvre et de la	Idem	Idem
jute en grand		
Térébenthine et travail en grand de		
la) (voir huiles de pétrole, de		
schiste, etc.)		
Toiles cirées (Voir taffetas et toiles		
vernies)		
Tourteaux d'olives (Traitement	Les enfants au-dessous de 18 ans,	Émanations nuisibles
des) par le sulfure de carbone	les filles mineures et les femmes	Zimmutono nuisioles
des) par le suffure de carbone		
	ne seront pas employés dans les	
	ateliers où l'on manipule le sulfure	
mai .	de carbone	
Tôles et métaux vernis	Les enfants au-dessous de 18 ans,	Danger d'empoisonnement
	les filles mineures et les femmes ne	
	seront pas employés dans les	
	ateliers où l'on emploie des	
	matières toxiques	
Vernis à l'esprit de vin (Fabrique	Les enfants au-dessous de 16 ans,	Danger d'incendie
de)	ne seront pas employés dans les	
	ateliers où l'on prépare et manipule	
	les vernis	
	ics verilis	

Vernis (Ateliers où l'on applique le) sur les cuirs, feutres taffetas, toiles, chapeaux (voir ces mots)	Les enfants au-dessous de 18 ans, les filles mineures et les femmes ne seront pas employés dans les ateliers où les poussières se dégagent librement et où il est fait usage de matières toxiques	Poussières nuisibles
Vessies nettoyées et débarrassées de toute substance membraneuse (Atelier pour le gonflement et le séchage des)	Les enfants au-dessous de 18 ans, les filles mineures et les femmes ne seront pas employés au travail de soufflage	Danger d'affections pulmonaires
Visières vernies (Fabrique de) (voir feutres et visières)		

Vu pour être annexé au décret du 13 mai 1893.

Le Ministre du commerce, de l'industrie et des colonies

TERRIER